

## **Composition du Conseil communal :**

Mme LEBRUN Hélène, Bourgmestre-Présidente ;

Mmes et M. ROSIERE Ludivine, MAROT Etienne et LISSOIR Sandrine, Echevins ;

Monsieur RATY Guillaume, Président du CPAS ;

Mme et MM. ROUARD Didier, RONDIAT Hervé, LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian, ROUARD Nicolas, DECLAYE Pascale, HYAT Quentin, DAVIN Emmanuel, DARON Thierry et GODFRIN Geneviève Conseillers communaux ;

M. GOBLET Nicolas, Directeur général ff.

## **Séance du 05 février 2020**

### **1. Procès-verbal**

Approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019.

### **2. Information : approbation de règlements (taxes et redevances) par l'autorité de tutelle**

Prend connaissance de la décision du 20 décembre 2019 de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, selon laquelle le règlement-taxe sur les parcelles non bâties situées dans un périmètre d'urbanisation non périmé pour les exercices 2020 à 2025 inclus a été approuvé et de la décision du 20 décembre 2019 de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

### **3. Information : approbation de la délibération générale pour le recouvrement des créances fiscales et non fiscales**

Prend connaissance de la décision du 16 janvier 2020 de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, selon laquelle la délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - Loi du 13.04.2019 (M.B. du 30.04.2019).

### **4. PIC 2019-2021 - Entretien de voiries : Marché de service d'auteur de projet et de coordination en matière de sécurité et de santé - Approbation des conditions et du mode de passation**

DECIDE d'approuver le cahier des charges N° 20200010 et le montant estimé du marché "PIC 2019-2021 - Entretien de voiries : Marché de service d'auteur de projet et de coordination en matière de sécurité et de santé", établis par l'Administration communale de Houyet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.247,93 € hors TVA ou 85.000,00 €, 21 % TVA comprise.

### **5. PIC 2019-2021 – rénovation de la salle de la Mirande à Celles - choix de l'application de l'exception in house et conditions du marché – décision**

**DECIDE** de recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et de recourir aux services de l'Intercommunale INASEP en application de l'exception dite « In House conjoint ».

### **6. Cession privilégiée d'un bail à ferme à HOUR**

**DECIDE** à l'unanimité de charger le Collège communal de procéder à un état des lieux d'entrée/sortie conformément à la réforme des législations relatives au bail à ferme.

### **7. Cession privilégiée d'un bail à ferme à WANLIN**

**DECIDE** à l'unanimité de charger le Collège communal de procéder à un état des lieux d'entrée/sortie conformément à la réforme des législations relatives au bail à ferme.

### **8. Acquisition d'une parcelle à CELLES (section H, n°129 R de 5 ares et 76ca)**

**DECIDE** d'approuver le projet d'acte établi par Maître Etienne BEGUIN, Notaire à Beauraing. Cette acquisition se fera aux clauses et conditions du projet d'acte établi par Maître Etienne BEGUIN, Notaire à Beauraing.

### **9. Prise en charge des animaux abandonnés, perdus et errants - convention avec la Croix bleue**

**DECIDE** d'abroger la convention conclue le 22 novembre 2016 relative au même objet et de conclure une nouvelle convention.



**10. Enseignement : appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur/trice à l'école fondamentale de Houyet**

ARRÊTE, à l'unanimité les conditions d'accès à la fonction de Directeur/trice de l'école fondamentale de Houyet à la date du 16 mars 2020, le profil de fonction, la procédure et le délai de rentrée des candidatures et la publicité de l'appel : sur le site du CECP et l'appel sera transmis au personnel enseignant interne.

DECIDE, à l'unanimité de charger le collège communal de constituer une commission de sélection, composée au moins de deux personnes externes et de mener à terme la procédure de recrutement.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement.

